

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. DE FOVILLE

Les grandes fortunes en Angleterre

Journal de la société statistique de Paris, tome 24 (1883), p. 370-374

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1883__24__370_0

© Société de statistique de Paris, 1883, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LES GRANDES FORTUNES EN ANGLETERRE.

Rien ne serait plus utile à connaître et rien n'est plus difficile à déterminer que l'exacte répartition et les vrais mouvements de la richesse dans un pays comme le nôtre. Les adversaires de notre régime économique et social lui reprochent de rendre le riche de plus en plus riche et le pauvre de plus en plus pauvre. Nous croyons, au contraire — et M. Leroy-Beaulieu n'a pas peu contribué à affermir en nous cette conviction (1) — qu'il y a de nos jours, dans le monde civilisé, tendance à une moindre inégalité des conditions individuelles. Pour la France, le fait est certain. Les confiscations révolutionnaires y ont mutilé la plupart des grandes seigneuries de l'ancien régime, et ce ne saurait être un moyen de les reconstituer que l'oisiveté à laquelle se plaisent ou se condamnent généralement les familles aristocratiques. Mais c'est surtout nos lois et nos mœurs successorales qui, par l'égalité presque obligatoire des partages, limitent dans ses progrès l'opulence héréditaire ou acquise. Il est donc difficile, pour les très grosses fortunes, non seulement de croître encore, mais même de ne pas décroître en se subdivisant. Au contraire, le goût du travail et l'habitude de l'épargne, aux degrés inférieurs de l'échelle sociale, font chaque année arriver à l'aisance quelques-unes des sentinelles avancées de l'armée des prolétaires. Ainsi, les zones moyennes et tempérées sont, chez nous, celles qui se peuplent le plus vite, et il n'y a qu'à s'en féliciter.

De l'autre côté de la Manche, les mêmes causes n'existent pas et l'accumulation du capital sur une même tête est chose beaucoup moins difficile. Il n'est pas de peuple plus riche, dans son ensemble, que le peuple anglais, et il n'en est pas non plus où le régime foncier et le droit successoral favorisent davantage la concentration des biens meubles et surtout immeubles. L'Angleterre est donc, par excellence, le pays des millionnaires, et ils y représentent certainement une tout autre quote-part de la population qu'en France. Il n'en est que plus intéressant d'essayer le dénombrement des grandes fortunes du Royaume-Uni, et nous saisissons avec empressement l'occasion qui nous en est offerte.

Un journal anglais bien connu, *the Spectator*, a publié ces jours derniers un document curieux. C'est l'état nominatif et estimatif de toutes les successions mobilières de plus de 250,000 liv. st. (6,250,000 fr.) ouvertes en Angleterre au cours des dix dernières années. Le même travail avait été fait pour la décade précédente, et il en résultait que, de 1863 à 1872 inclusivement, le Royaume-Uni avait fourni :

	161	successions mobilières de plus de	6,250,000 fr.
dont	53	— — —	12,500,000
et	10	— — —	25,000,000

Pour la période 1873-1882, le tableau suivant résume et totalise les minutieuses indications que nous avons sous les yeux :

(1) Voir son *Essai sur la répartition des richesses*.

ANNÉES.	NOMBRES des successions mobilières			VALEUR totale de ces successions en millions de francs.
	de plus de 6 millions $\frac{1}{4}$.	de plus de 12 millions $\frac{1}{2}$.	de plus de 25 millions.	
1873	28	5	3	317.5
1874	15	4	1	140
1875	16	5	1	194
1876	22	7	1	248.5
1877	17	2	1	184
1878	19	4	3	230
1879	21	6	3	304
1880	38	7	4	444
1881	22	3	»	201
1882	17	5	»	192.5
Décade 1873-1882.	215	45	17	2,455.5

En rapprochant ces chiffres des précédents, on voit que les grandes fortunes mobilières se sont moins multipliées en Angleterre qu'on n'aurait pu le supposer. L'augmentation d'une décade à l'autre est juste d'un tiers pour l'ensemble des successions mobilières de plus de 6 millions $\frac{1}{4}$. Or, de 1865 à 1875, le capital mobilier de l'Angleterre, si nous en croyons les savants calculs de M. Robert Giffen, s'était accru, non d'un tiers, mais de deux tiers ou peu s'en faut :

ANNÉES.	CAPITAL total en milliards.	CAPITAL immobilier en milliards.	CAPITAL mobilier en milliards.
1865	152	80	72
1875	213	96	117
Augmentation. . .	40 p. 100	20 p. 100	62 p. 100

Les Crésus anglais détenaient donc, à ce qu'il semble, de 1863 à 1872, une moindre fraction des richesses mobilières du Royaume-Uni que de 1873 à 1882, et ce fait seul mériterait l'attention.

Maintenant, des données que nous venons d'emprunter au *Spectator* peut-on déduire l'évaluation approximative du nombre réel de ces Crésus? Nous avons démontré ici même que la mort fait annuellement passer sous les fourches caudines du fisc environ la 35^e partie des patrimoines existants, et la proportion ne saurait être bien différente pour les millionnaires de ce qu'elle est pour le commun des mortels. A ce compte, le Royaume-Uni aurait approximativement :

750 capitalistes possédant plus de	6,250,000 fr.		
dont 160	—	—	12,500,000
et 60	—	—	25,000,000

de valeurs mobilières.

Tous ces coffres-forts et portefeuilles réunis monteraient à 8 ou 9 milliards, ce qui est un joli denier, mais ce qui ne représente encore que la 12^e ou 15^e partie de la fortune mobilière totale du peuple anglais.

Il est vrai que l'enquête que nous venons d'utiliser porte uniquement sur les successions mobilières, lesquelles payent un impôt spécial (*legacy duty*), tandis que les héritages immobiliers en acquittent un autre (*succession duty*). Encore peut-il bien en manquer quelques-unes à l'appel, car la sincérité dans les déclarations est le moindre défaut des contribuables en général et des héritiers en particulier. L'administration des finances, à Londres, n'ignore pas que les placements d'argent faits à l'étranger par les sujets britanniques, placements dont l'importance est con-

sidérable, ne viennent guère lui payer tribut quand ils peuvent s'en dispenser. Les chiffres que nous venons d'établir ne doivent donc être considérés que comme des minima.

En ce qui concerne les fortunes territoriales, nous pouvons compléter les renseignements du *Spectator* par ceux que réédite chaque année le *Financial reform Almanac*. Cette publication, réputée pour la sûreté de ses informations, donne les noms des 2,238 personnes qui possèdent chacune sur le territoire du Royaume-Uni plus de 5,000 acres de terre, c'est-à-dire plus de 2,023 hectares; elle indique en même temps la superficie et le revenu annuel de ces vastes domaines (en tout 16 millions d'hectares sur 31 que comptent les îles Britanniques, et 660 millions de revenu).

On peut admettre que le taux moyen des fermages est de 3 p. 100 : à un capital de 6,250,000 fr. correspondrait alors un revenu de 187,500 fr.; à un capital de 12,500,000 fr. un revenu de 375,000 fr., et à un capital de 25,000,000 de francs un revenu de 750,000 fr. D'après ces bases, le tableau du *Financial reform Almanac for 1883* nous donne :

	1,011 propriétaires fonciers possédant plus de	6,250,000 fr.
dont	439	— — 12,500,000
et	176	— — 52,000,000

de valeurs immobilières.

Nous n'avons pas eu le loisir et nous n'aurions pas eu la patience probablement d'additionner, en *pounds* et *shillings*, ces 1,011 revenus fonciers. Mais, d'après l'allure générale de la progression, nous croyons pouvoir admettre les estimations suivantes :

	Millions de francs.
Les 17 fortunes foncières les plus considérables, variant de 225 à 90 millions, représentent ensemble, comme on le verra un peu plus loin.	2,250
Viennent ensuite 159 fortunes comprises entre 90 et 25 millions, et dont la quotité moyenne doit être d'environ 45 millions; soit en tout	7,755
Puis 263 fortunes (439 — 176 = 263) comprises entre 12 1/2 et 25 millions, et dont la quotité moyenne doit être d'environ 16 millions; soit en tout	4,208
Puis, enfin, 572 fortunes (1,011 — 539 = 572), comprises entre 6 millions 1/4 et 12 millions 1/2, et dont la quotité moyenne doit être d'environ 8 millions; soit en tout	4,576
Total	18,189

La valeur totale de ces grosses fortunes foncières serait donc à peu près double de celle des grosses fortunes mobilières. Et ici encore, c'est à un minimum que nous arrivons, car la propriété urbaine ne figure pas dans le relevé de l'almanach anglais, et elle apporterait certainement aux chiffres qui précèdent un puissant renfort. On ne serait sans doute pas au-dessus de la vérité en chiffrant à 30 milliards la valeur totale des fortunes mobilières et des fortunes immobilières de plus de 6 millions 1/4.

Il y a bien, il est vrai, quelques privilégiés que nous avons pu compter deux fois, les millions leur étant servis sous les deux espèces. Mais ces doubles emplois doivent être assez rares. On peut s'en convaincre en rapprochant la liste nominative du *Spectator* de celle du *Financial reform Almanac*. Nous ne saurions songer à reproduire intégralement ces longues nomenclatures, mais il suffira de mettre en

présence les deux têtes de colonnes pour montrer au lecteur que le recrutement est loin d'être le même des deux côtés.

Voici d'abord l'état-major des grands seigneurs fonciers de l'antique Albion :

N O M S.	SUPERFICIES possédées en hectares.	ÉVALUATION des fortunes foncières en millions de francs.
Duc de Norfolk.	18,000	225
Marquis de Bute	47,000	193
Duc de Buccleugh	185,000	192
Duc de Northumberland	75,000	147
Sir J. W Ramsden	28,000	146
Duc de Devonshire	78,000	143
Comte de Derby	26,000	142
Duc de Bedford	35,000	118
Duc de Hamilton	63,000	117
Duc de Portland	65,000	116
Comte Fitz-William	46,000	113
Duc de Sutherland	488,000	108
Lord Tredegar	16,000	104
Comte de Dudley	10,000	103
Lord Calthorpe	3,000	102
Lord Haldon	4,000	91
Marquis d'Anglesey	10,000	90
Totaux	4,197,000	2,250

Les grandes fortunes mobilières sont beaucoup plus bourgeoises, à quelques exceptions près. Voici, parmi celles qui ont changé de mains depuis dix ans, les plus monumentales :

DATE de l'ouverture de la succession.	N O M S.	ÉVALUATION des fortunes foncières en millions de francs.
28 juin 1879.	Baron L. N. de Rothschild. . .	67.5
9 juin 1877.	M. Pemberton Heywood. . . .	47.5
30 nov. 1878.	Comte de Dysart.	42.5
10 avril 1880.	M J. Williams.	40
27 mars 1880.	Duc de Portland.	37.5
27 déc 1873.	M. T. Baring	37 5
1 ^{er} mai 1880.	M Th. Wigley	32 5
21 juin 1879	M. Crawshay	30
27 déc. 1879	M J. R. Mills	30
13 juin 1874.	M. Langworthy	30
26 août 1876.	M. James Baird	30
11 juin 1873	Sir David Baxter.	27.5
23 août 1873.	Baron Wolverton (G. Glyn). . .	25
17 août 1875.	M Joseph Love	25
26 oct. 1878.	M. John Penn	25
21 déc. 1878.	M. R. Thornton	25
30 oct. 1880.	M. E. Mackenzie.	25

Ce qui domine ici, ce sont, comme le constate non sans quelque mélancolie le *Spectator*, les noms roturiers d'honnêtes inconnus, de braves négociants, banquiers, manufacturiers, maîtres de forges, « de ces hommes qui mènent une vie opulente, mais discrète, dépensant leur argent à planter de beaux parcs ou à réunir de précieuses collections, sans que ceux-là même dont le métier est de tout savoir aient jamais l'occasion d'entretenir d'eux leurs lecteurs ».

Nous avons dit qu'il devait y avoir moins de doubles emplois que d'omissions à relever dans nos calculs. Et il nous reste encore un troisième bataillon à mettre en

ligne. Nous voulons parler des fortunes mixtes, à la fois mobilières et immobilières, qui, sans atteindre 6 millions $\frac{1}{4}$ de biens meubles ni 6 millions $\frac{1}{4}$ de biens immeubles, arrivent toutefois à ce niveau par la réunion dans une même main de ces deux natures de biens : 3 millions de rentes, par exemple, et 4 millions de terres.

Avec ce contingent supplémentaire, nous aurions plusieurs milliers de noms à écrire sur le livre d'or des gros millionnaires anglais. Les simples millionnaires, en qualifiant tel quiconque a, à lui, un ou plusieurs millions de francs, complèteraient peut-être un effectif de 8,000 ou 10,000 têtes, se partageant quelque chose comme le quart de la fortune totale du Royaume-Uni.

Que serait-ce donc si nous avions pris comme base de nos classifications, au lieu du capital possédé, le revenu annuel ? Il faudrait alors ouvrir un nouveau registre où figureraient tous les individus qui, sans avoir un million de capital, réalisent néanmoins, par l'exercice d'une fonction, d'une profession, d'une industrie ou d'un commerce quelconque, un revenu de plus de 50,000 fr., par exemple. Il y a en Angleterre plusieurs centaines de traitements ou de pensions viagères supérieures à ce chiffre, et la cédule D de l'*income-tax* révélait, il y a quelques années, l'existence de près de 10,000 autres revenus de près de 50,000 fr. Voici les chiffres exacts :

	9,661	revenus déclarés supérieurs à	50,000	fr.
dont	1,122	—	—	250,000
et	86	—	—	1,250,000

Les almanachs de l'ancien régime, en France, énuméraient pour chaque ville les « personnes nobles ou vivant noblement ». On pourrait aujourd'hui, en Angleterre, évaluer la classe des « personnes millionnaires ou vivant millionnairement » à 20,000 familles, soit peut-être 100,000 individus.

Ce sont là, même pour un peuple de 35 millions d'âmes, des proportions anormales. Il n'y a que l'Angleterre au monde qui soit si riche en riches, et elle nous permettra de ne pas lui envier cette supériorité. Est-ce à dire que nous soyons de ceux qui contestent l'influence fécondante des grandes fortunes librement constituées en dehors de tout monopole ? Non, certes. Mais les révélations auxquelles nous venons d'être conduit accusent dans l'économie générale de l'Angleterre un vice constitutionnel. Les millionnaires, dans le mouvement économique des peuples, jouent le rôle que jouent, pour la distribution des eaux, ces hauts et vastes réservoirs, dont le contenu alimente et dont la pression stimule la circulation. Il nous semble qu'en Angleterre les pompes de ces réservoirs-là aspirent trop ou du moins ne refoulent pas assez.

(*Économiste français.*)

A. DE FOVILLE.

